

Date : 17 mai 2022
Heure : 19 h 30
Lieu : Salle des commissaires

Procès-verbal

Présences :

Isabelle Tanguay	Administrateur (District 1)
Louise Ouellet	Administrateur (District 2)
Édith Tremblay	Administrateur (District 4)
Denise Caron	Administrateur (District 5)
Marc Lemay	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Yolande Pelletier	Administrateur (Communautaire, sportif, culturel)
Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Claudine Beaulieu	Administrateur (Personnel de direction d'établissement)
Sonia Julien	Administrateur (Personnel d'encadrement)
Manon Morin	Administrateur (Personnel professionnel)
Claudine Saint-Pierre	Administrateur (Personnel enseignant)
Julie Thibault	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absence motivée :	Cynthia Belzile	Administrateur (Personnel de soutien)
	Marc-Antoine Rioux	Administrateur (18 à 35 ans)
	Mélanie Veilleux	Administrateur (District 3)

Invités :	Cynthia Morneau	Coordonnatrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires
------------------	-----------------	---

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance débute à 19 h 30 et tous les membres du conseil d'administration sont présents sauf madame Cynthia Belzile et monsieur Marc-Antoine Rioux qui ont motivé leur absence. Madame Mélanie Veilleux est également absente et celle-ci n'a pas motivé son absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier **et RÉSOLU** :

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

7.6 Challenge U

11.3 Mention spéciale Baptiste Michaud

11.4 Activité reconnaissance du personnel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 104 – 2022-05-17

3. Approbation et suivi au procès-verbal de la dernière séance

La présidente survole le procès-verbal de la séance du 19 avril dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Lemay **et RÉSOLU** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 19 avril 2022, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance du 19 avril 2022 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 105 – 2022-05-17

4. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

5. Agenda de consentements (approbation)

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

6. Information des comités et recommandations

6.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.2. Comité de vérification

Monsieur Éric Chouinard, président du comité de vérification, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Année budgétaire 2021-2022
 - × Indexation salariale
 - × Coûts de la COVID-19
 - × Impact de la certification 2020-2021
- ✓ Processus budgétaires 2022-2023
 - × Organisation scolaire et des services de garde
 - × Taux de la taxe scolaire 0,1054 \$ / 100 \$ d'évaluation
 - × Règles budgétaires
 - × Comité de répartition des ressources
 - × Plan d'effectifs du personnel
- ✓ Nomination de l'auditeur

6.3. Comité des ressources humaines

Monsieur Claude Breault, président du comité des ressources humaines, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Présentation des plans d'effectifs soutien et professionnels
- ✓ Annualisation de la tâche chez le personnel enseignant
- ✓ Dossier à la Cour supérieure du Québec

6.4. Comité consultatif de transport

Madame Isabelle Tanguay, présidente du comité consultatif de transport, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité consultatif de transport qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

✓ Négociation transporteurs

Madame Tanguay nous confirme que le comité consultatif de transport à délégué mesdames Nancy Couture, directrice générale, Isabelle Bergeron, coordonnatrice du transport, Emmanuelle Ouellet, directrice des finances ainsi que monsieur Vincent Pelletier directeur général adjoint pour représenter le Centre de services scolaire sur le comité de négociation avec les transporteurs.

Madame Nancy Couture nous présente le déroulement actuel des négociations avec les transporteurs scolaires. Elle précise que nous en sommes au début des pourparlers avec les transporteurs et que pour l'instant les négociations ne portent que sur le transport du midi et les temps de concertation puisque le transport du matin et du soir provient d'un financement centralisé par le MEQ. Plusieurs enjeux sont à considérer notamment au niveau du prix du carburant, de l'électrification du transport scolaire et du manque de main-d'œuvre.

7. Points d'informations générales et orientations stratégiques

7.1. Dépôt de l'outil d'évaluation du CA

Madame Nancy Couture nous informe que l'outil d'évaluation du conseil d'administration a été déposé sur l'équipe Teams. Elle rappelle que cet outil a été retravaillé par les membres du comité de gouvernance et d'éthique afin de le rendre plus convivial. Les membres du conseil d'administration pourront compléter l'outil d'évaluation d'ici la fin de la présente année scolaire.

7.2. Remise de bulletins et pondération 2022-2023

Madame Nancy Couture nous informe que le régime pédagogique prévoit un retour à trois étapes pour la prochaine année scolaire dont la pondération est de 20 % pour la première étape, 20 % pour la deuxième étape et 60 % pour la troisième étape. Madame Couture en profite pour mentionner qu'un chantier important est en cours au CSSFL au niveau de l'évaluation des apprentissages des élèves afin d'en maximiser l'utilisation et surtout pour offrir un maximum de situations d'apprentissages pour l'ensemble des élèves.

7.3. Négociations avec les transporteurs scolaires

Ce point a été abordé au point 6.4.

7.4. Projet de calendrier des rencontres 2022-2023 du conseil d'administration et de ses comités

Madame Nancy Couture dépose le projet de calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023. Elle précise qu'une rencontre ordinaire sera placée en décembre afin de permettre l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles et la politique sur les critères

d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles qui doit se faire annuellement à la suite d'un processus de consultation se terminant à la fin de l'automne. Elle invite finalement les membres à consulter le calendrier et à présenter leurs commentaires s'il y a lieu.

7.5. Nomination direction d'établissement

Madame Nancy Couture, nous informe avoir procédé à la nomination de madame Mireille Bélanger à titre de directrice des écoles primaires de Dégelis et du JALL. Forte d'une expérience d'une douzaine d'années comme direction d'établissement au Centre de services scolaire de l'Énergie, madame Bélanger saura sûrement mener à bien les missions qui lui seront confiées dans le cadre de ses fonctions. Madame Couture souhaite la meilleure des chances à madame Bélanger dans ses nouvelles fonctions et lui assure sa collaboration.

7.6. Challenge U

Madame Nancy Couture nous informe qu'à la suite d'un appel d'offres dans le SEAO, le CSSFL conclura une entente contractuelle d'une durée de 3 à 5 ans avec l'organisme Challenge U qui opère une plateforme web d'enseignement à distance en FGA. À son tour madame Claudine Beaulieu, directrice de centres, nous explique le fonctionnement de la plateforme et s'avère satisfaite de pouvoir poursuivre avec ce partenaire qui offre déjà ses services au CSSFL depuis plusieurs années. Madame Couture nous précise que le conseil d'administration aura à entériner cette entente contractuelle à sa séance de juin prochain.

8. Dossiers à être adoptés

8.1. Protecteur de l'élève

Le directeur général adjoint rappelle que Monsieur Gaston Michaud a donné sa démission à titre de protecteur de l'élève au début de la présente année scolaire.

Monsieur Pelletier précise que le projet de loi n° 9 sur la nomination d'un protecteur national de l'élève est toujours à l'étude et que la mise en place de cette structure ne se fera pas avant plusieurs mois.

Monsieur Pelletier fait le récapitulatif de ses démarches en vue de trouver un remplaçant et mentionne que Madame Catherine Boulay, secrétaire générale à la retraite, accepterait d'assumer ce rôle pour un mandat de 16 mois.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU les dispositions de l'article 220.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3);

ATTENDU les dispositions du projet de loi n° 9 sur le protecteur national de l'élève;

ATTENDU les dispositions du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

ATTENDU la démission de Monsieur Gaston Michaud qui assumait le rôle de protecteur de l'élève au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT le cheminement professionnel de Madame Catherine Boulay;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Saint-Pierre **ET RÉSOLU** :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne les services de Madame Catherine Boulay à titre de protecteur de l'élève pour un mandat de 16 mois à compter du 1^{er} juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 106 – 2022-05-17

8.2. Plan d'effectif du personnel de soutien scolaire général

Conformément à la recommandation du comité des ressources humaines, le directeur du Service des ressources humaines, M. Vincent Pelletier, explique la teneur du Plan d'effectif 2022-2023 du personnel de soutien scolaire (général) et il répond aux questions des administrateurs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier :

D'ADOPTER le Plan d'effectif 2022-2023 du personnel de soutien scolaire (général) comme proposé et expliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 107 – 2022-05-17

8.3. Plan d'effectif du personnel professionnel

Conformément à la recommandation du comité des ressources humaines, le directeur du Service des ressources humaines, M. Vincent Pelletier, explique la

teneur du Plan d'effectif 2022-2023 du personnel professionnel et il répond aux questions des administrateurs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Saint-Pierre :

D'ADOPTER le Plan d'effectif 2022-2023 du personnel professionnel comme proposé et expliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 108 – 2022-05-17

8.4. Contrats d'entretien et réparation

La directrice générale présente et explique les trois (3) contrats d'entretien et réparation à accorder. Les résolutions suivantes sont adoptées :

École Litalien de Trois-Pistoles

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Actuel Conseil inc. de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection de la cour arrière et l'aménagement des aires de jeux de l'École Litalien de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Actuel Conseil inc. de Pohénégamook à la suite de l'ouverture, le 5 mai 2022, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoit Leblond) de Trois-Pistoles pour la somme de 194 914,53 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Tanguay **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien d'actif des bâtiments 2021-2022 (M50624) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoit Leblond) de Trois-Pistoles, afin d'effectuer les travaux

réfection de la cour arrière et l'aménagement des aires de jeux de l'École Litalien de Trois-Pistoles pour la somme de 194 914,53 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 109 – 2022-05-17

École Saint-David de Pohénégamook

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Actuel Conseil inc. de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour les travaux d'étanchéité des fondations de l'École Saint-David de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Actuel Conseil inc. de Pohénégamook à la suite de l'ouverture, le 27 avril 2022, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 315 866,81 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Morin **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2019-2020 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long, afin d'effectuer les travaux d'étanchéité des fondations de l'École Saint-David de Pohénégamook pour la somme de 315 866,81 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 110 – 2022-05-17

École de Saint-Marc de Saint-Marc-du-Lac-Long

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Les architectes Proulx et Savard de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection de la toiture et divers travaux intérieurs de l'École de Saint-Marc de Saint-Marc-du-Lac-Long;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Les architectes Proulx et Savard de Rimouski à la suite de l'ouverture, le 29 avril 2022, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 271 444,00 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Tanguay **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien d'actif des bâtiments 2020-2021 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long, afin d'effectuer les travaux réfection de la toiture et divers travaux intérieurs de l'École Saint-Marc de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 271 444,00 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 111 – 2022-05-17

8.5. Politiques

CONSIDÉRANT la transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QU'il est important de procéder aux changements des termes suivants dans les documents, tels que les politiques, les règlements, les procédures et les écrits de gestions :

« Commission scolaire » pour « Centre de services scolaire »;

« Conseil des commissaires » pour « Conseil d'administration »;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet **ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER les propositions suivantes :

Modifications de concordance apportées aux politiques suivantes :

- ✓ Politique n° 7 – *Dotation, engagement, nomination et promotion du personnel*
- ✓ Politique n° 9 – *Révision d'une décision concernant un élève*
- ✓ Politique n° 13 – *Organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)*
- ✓ Politique n° 19 – *Cours à domicile*
- ✓ Politique n° 20 – *Communication de renseignements confidentiels en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide*
- ✓ Politique n° 21 – *Formation et perfectionnement du personnel de soutien*
- ✓ Politique n° 22 – *Comité de perfectionnement local – Formation et perfectionnement du personnel enseignant*
- ✓ Politique n° 24 – *Communications*
- ✓ Politique n° 25 – *Évaluation des apprentissages de l'élève adulte en formation générale et en formation professionnelle*
- ✓ Politique n° 26 – *Contrer le harcèlement et la violence au travail et en milieu scolaire*
- ✓ Politique n° 28 – *Accueil et intégration des nouveaux employés*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 112 – 2022-05-17

9. Rapports des directions de service

9.1. Services éducatifs et complémentaires et adaptation scolaire

La présidente invite mesdames Julie Thibault, directrice des services éducatifs, Sonia Julien directrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires et madame Cynthia Morneau, coordonnatrice, à présenter leur service, à en expliquer sa mission et son mandat au sein du CSSFL.

Les administrateurs échangent sur le sujet.

10. Affaires diverses

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique

11. Bons coups

11.1. Édith Levasseur : Ordre de l'excellence en éducation (lettre)

Madame Nancy Couture nous informe qu'une enseignante du primaire, madame Édith Levasseur, sera décorée à titre de membre de l'ordre d'excellence en éducation en raison de ses réalisations dans le domaine de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Elle invite les administrateurs à consulter la lettre envoyée par le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, qui convie madame Levasseur à une cérémonie officielle qui aura lieu en mai.

Les administrateurs échangent sur le sujet et conviennent que des félicitations officielles de la part du CA du CSSFL seront acheminées à madame Levasseur.

11.2. Présentation Zoé

Madame Sonia Julien nous informe qu'un court métrage intitulé « ZOÉ » a été réalisé par différents membres du personnel afin de favoriser la persévérance scolaire. Ce court métrage a d'abord été présenté le 21 avril dernier aux élèves du primaire du secteur des Basques alors qu'une présentation pour le public a été réalisée le 6 mai dernier. Madame Julien souligne que les profits amassés seront remis à la Fondation sur la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et tient à féliciter toutes les personnes qui ont collaboré dans ce beau projet. En terminant, elle donne les accès pour pouvoir visionner ce court métrage.

11.3. Mention spéciale Baptiste Michaud

Madame Nancy Couture souhaite transmettre ses félicitations à Baptiste Michaud élève de l'école Beaucourt-St-Eusèbe a remporté la dictée PGL au niveau local et représentera le CSSFL à la dictée PGL nationale qui se tiendra à Montréal les 21 et 22 mai prochains.

Les administrateurs échangent sur le sujet et conviennent que des félicitations officielles de la part du CA du CSSFL seront acheminées à monsieur Michaud.

11.4. Activité reconnaissance du personnel

Madame Nancy Couture nous informe que depuis deux ans, les centres de services scolaires reçoivent des mesures budgétaires visant à assurer le bien-être du personnel. Cette année, un comité appelé les cerveaux bienveillants a décidé de remettre des produits de l'érable à l'ensemble des membres du personnel. Ces produits ont été préparés par un producteur acéricole de notre territoire soit le domaine de Beaufort que nous remercions pour la qualité du service et des produits. Cette marque de reconnaissance vise à remercier et à souligner l'excellent travail de l'ensemble du personnel, notamment en cette année scolaire pour le moins particulière.

12. Huis clos

Aucun huis clos ne s'est tenu.

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 53.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général